

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 20 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (289, 290)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 20 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26867>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Godin répond à une lettre d'Oudin-Leclère qui l'informe qu'il ne peut se désister de son appel : Godin en prend note mais lui demande quelles mesures il peut prendre à l'égard des marchands de produits contrefaçons. Godin évoque la saisie qu'il a fait faire chez le gendre du greffier du tribunal et demande si ce n'est pas le moment de donner une suite à cette affaire. « Est-ce que Degon peut impunément entamer plusieurs procès sans présenter des garanties ? Car il est certain que c'est un homme de paille dont on se sert pour couvrir une indigne spéculation. » Godin demande à Oudin-Leclère de lui envoyer la note générale de ses honoraires. Il l'interroge enfin sur la présence de témoins convoqués par Degon à une audience prochaine du tribunal.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Péronne \(Somme\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Résidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine

Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Liberte de vous écrire que si vous étiez
dans les dispositions de continuer l'ostentation
je suis préoccupé pour le groupe de guise
et que je reverrais de vous être plaisir votre
ostentation de 1648 et quelque chose sur 1649
que vous trouverez l'occasion de me faire ^{écrire à Guise}
et qui me donnerait le droit de vous inscrire
au nombre des amis de la cause en vous
donnant un ren de mon registre a souhait
peut-être ne savez vous pas que nous avons
espérance d'entreprendre prochainement la réalisation il est plus
que jamais nécessaire de nous rallier et de soutenir
la propagation qui finira nous inspirons par nous
faire recevoir ^{un bon} un aveu de l'état pour décapitulation
du premier châtaignier

rester bien écrive

Vernon
Janvier 20

Monseigneur

monseigneur

votre letter que j'ai reue aujourd'hui me
fait voir que je ne puis me dispenser de mon
appel dans l'espérance de presser Dugon. il est donc
à examiner si je n'ai autre mesure de gêner
contre les marchands qui ont vendu les contrefaçons
les saisies que j'ai fait pratiques à personne
attendent l'issue du procès car il y a de la convenue entre
le greffier du tribunal ~~et~~ le greffier Dugon qui fait
savoir que cette affaire ne serait placée à personne
qu'après le jugement qui condamnerait l'une ou l'autre
des parties n'est-ce pas moment de donner suite à
cette affaire?

est-ce que Dugon peut impunément entamer plusieurs
procès sans présenter des garanties car il est certain
que n'est un homme de poëte dont on se sert pour
varier une évidente spéulation

veuillez m'envoyer ma note générale je vous
la recopierai soit que je vous

1649

290

janvier Digne amènera-t-il des terrains à laudine
dont vous me parlez? je ne lui vois que cette
réserve d'île on trouve des complaisants

agré 16 m. s.

La fore

Monsieur Duvocix

20

votre compte a été établi pour solder
conformément au règlement que ma remis votre
lettre du 9 juillet

voulez a m. s.

Paris

Monsieur Barbet

23

je suis très impatient de ne pas recevoir les
modèles que vous m'avez promis pour le 14. J.
hâtez en l'envoyez je vous prie par la voie du
courrier ou des diligances car j'en suis très pressé
adressez moi aussi la 1^{re} aussitôt l'expédition

agréz 16 m. s.

Jeudi 29
Prayare

Messieurs Kirby et Wallerbe

29

je vous prie de me dire si vous pourrez
me faire envoyer en ce moment la petite
quantité de lobe ^{designé au dessous} dont j'aurai besoin il me faut
aussi 300 Kilog de fer de bonne qualité propre
à forger de petits objets que l'on doit prier à
froid ^{à l'air} si vous avez cela vous pourrez bien faire
l'envoi, échantillon de petit caractère et trois barres de
carres 3, 4 et 5 unités agréablement m. s.

pour	lame	longeur	largeur	quantité	
3 Kilos.	1 m 48 unt. 0 m 63	60 pieds	2, ^{1/2} 200, 1 m 93	0 m 34 ^{1/2} 20 pieds	
4 =	1 m 62 ~ 0 m 65	25	1, 600	1.24	37 21
3 =	1 m 54	0 333	10	3.5 159	60 83
4 =	1 m 44	49	25	4 grands pieds de 26.26.	
4 =	1 m 72	39	30	30.533 Kilog environ	
2 =	240, 1 m 34	0 m 265	25		
2 =	600 1 25	25	30		
				195	